



Délégué syndical : André Spiga  
(01 75 55 43 39)



Déléguée syndicale : Andrée Hazan  
(06 88 15 86 42)

# Salaires, RTT, multimédia : oui à de vraies négociations

## Négociations salariales : zéro euro pour tous

Lors de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, le SNJ et FO ont demandé :

- 100 euros pour tous ;
- l'application de la prime d'ancienneté pour les pigistes (accords GER et jugement de novembre 2009 sur le protocole d'accord national).

Réponses de la direction :

- **zéro euro d'augmentation collective...** mais + 0,5 % pour les augmentations individuelles, décidées dans l'opacité et à la tête du client ;
- **une négociation en juillet...** à la condition d'un équilibre des résultats de GER.

## RTT : reculer pour mieux sauter ?

L'échéance de l'accord RTT est reportée à fin juin, comme si l'on voulait que ce débat ne soit pas au cœur de la campagne électorale. Surtout, les négociations auront lieu avant les congés d'été, période peu propice à la mobilisation des salariés.

**Le SNJ et FO refusent la diminution du nombre de jours de RTT**, restant fidèles au vote en AG des salariés, après la dénonciation par la direction de l'accord 35 heures, fin 2008. Si une négociation doit se tenir, ce n'est donc pas pour diminuer le nombre de jours de RTT !

## Multimédia : la direction ne doit pas passer en force

Le SNJ et FO demandent la revalorisation des droits d'auteur, car la reprise des articles et photos a explosé. Quant au travail multi-supports (papier et web), le SNJ et FO exigent **le volontariat** : personne ne doit y être contraint, et **des moyens** : à travail supplémentaire, effectifs supplémentaires, et rémunération supplémentaire.

Par ailleurs, le SNJ et FO rappellent que, selon la loi, le journaliste professionnel est attaché à un titre : personne ne peut donc être contraint de collaborer à plusieurs titres.

C'est sur ces bases que le SNJ et FO participeront, comme ils l'ont fait dans d'autres entreprises, à une éventuelle négociation. Négociation qui risque d'être compromise par le passage en force de la direction, qui a d'ores et déjà impulsé la collaboration multi-titres.

## Elections : pas de discrimination envers les pigistes

Les élections des DP et du CE sont prévues le 1<sup>er</sup> avril (protocole affiché à chaque étage). Le SNJ et FO ont obtenu (en application de la loi, et du jugement de novembre 2009) **le même traitement pour les pigistes et les autres salariés** : l'électorat et l'éligibilité des pigistes ne sont plus conditionnés à un minimum de revenu annuel.

En revanche, la direction a refusé une clause prévoyant de nouvelles élections après la fusion avec le Groupe L'Etudiant. **Ce qui revient à priver les 158 salariés de L'Etudiant de toute représentation.**

Le SNJ et FO n'ont donc pas signé le protocole préélectoral.

**Ne vous laissez pas confisquer ces débats, et donc votre avenir !**